

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
20 avril 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 26

OBJET :
**12. PERSONNEL
COMMUNAL. COMITÉ
D'HYGIÈNE, DE
SÉCURITÉ ET DES
CONDITIONS DE
TRAVAIL COMMUN
(CHSCT).
RENOUVELLEMENT**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 15/05/2018

Reçu en préfecture le 15/05/2018

Affiché le 18/05/2018

ID : 059-215904004-20180426-15052018012-LN-DE *



L'an deux mil-dix-huit, le vingt-sept AVRIL à dix-sept heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine Adjoint – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – M. LAPIERRE Julien Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. DIDELOT Bernard – M. BAUDRY José – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme BOUVET Margaret – M. PARENT Jacques – Mme DUMONT-DELAMBRE Catherine – Mme ADONEL Louise - **donnant délégations respectives** à Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. MABRIEZ Philippe – M. LAPIERRE Julien – M. DUYCK Joël – M. HUE Jean-Luc – M. KUJAWA Philippe – M. LORIDAN Bernard.

ABSENTS : M. VERWAERDE Frankie – Mme CARON Sophie – Mme DI PENTA Anna

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 19 juin 2014, la commune a créé un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Commun (CHSCT) avec le CCAS, fixant à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal de représentants suppléants).

Les prochaines élections professionnelles sont prévues le 6 décembre 2018. Au moins 6 mois avant la date du scrutin, soit le 6 juin 2018, les collectivités territoriales ayant 50 agents et plus doivent prendre une délibération :

- fixant le nombre de représentants titulaires au vu des effectifs au 1er janvier 2018,
- décidant le maintien ou non de la parité,
- décidant le recueil ou non de l'avis du collège des représentants de l'administration.

Cette délibération est prise après consultation des organisations syndicales représentées au comité technique ou à défaut celles qui se sont déclarées.

Pour les collectivités ayant un effectif entre 50 à 350 agents, le nombre de siège doit être compris entre 3 à 5 membres.

Après avoir délibéré, le conseil municipal invité, à l'unanimité :

- de fixer à 4, le nombre de représentants titulaires du personnel
- de maintenir le principe du paritarisme en fixant le nombre des représentants titulaires de la collectivité à 4
- de décider du recueil de l'avis du collège des représentants employeurs

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.